Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025071-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 12/12/2025

L'an 2025 et le 12 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 05/12/2025

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, COUPEZ Marie-Laure, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, ROUXEL Annick, SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, GUISSE Jean-Claude, JOLY Maurice, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mme GRU Nathalie à MME SOGORB MOUTEL Annie
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, PIEL Mickaëlle, MM : LE JONCOUR Antoine, ORHAN Jean-Claude, ROUSSEL Yvon

---

1. 2025 -071 5.7_INTERCOMMUNALITE_CONVENTION MANAGER DE COMMERCE

Le tissu commercial local est indispensable à l'attractivité et au dynamisme de nos centres-bourgs et constitue un atout majeur du lien social. A ce titre, le travail réalisé depuis trois ans par le manager de commerce d'OBC a montré toute sa pertinence et son intérêt auprès de chacune de nos communes et au bénéfice de notre territoire dans son ensemble.

Pour rappel, les missions du manager de commerce incluent plus précisément:

- Le développement des partenariats locaux: établir des synergies et faire le lien avec les commerçants, les partenaires économiques et les municipalités pour créer un écosystème favorable au commerce local.

- L'animation et la promotion des commerces: concevoir et mettre en œuvre des initiatives visant à accroître la visibilité de nos commerces et à les soutenir, que ce soit par le biais d'événements, de campagnes publicitaires ou d'actions innovantes.

- L'accompagnement des commerçants: apporter un soutien personnalisé aux commerçants, en les aidant durant toutes les phases du cycle de vie des entreprises (création, développement, transmission).

La convention précédente étant arrivée à échéance fin mars 2025, il convient de repartir sur une nouvelle convention pour la période 2025-2027.

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025071-DE

Ainsi, la communauté de communes prend à sa charge 50% du montant du salaire du poste de manager de commerce. L'autre 50% (25750 €) est réparti entre les communes d'OBC en fonction du nombre de commerces. Pour Guer, la contribution annuelle s'élève à 5656 €.

Sur proposition du Maire, il est demandé au Conseil municipal:

D'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention relative au financement du poste de manager de commerce pour la période 2025-2027,

De prévoir les crédits correspondants au budget annuel de la collectivité.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER